

« Lire pour vivre »

Gustave Flaubert

SPORT
& CULTURE

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André - Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie



CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
ENTRE L'ÉTAT ET LA CIREST
2015/2017



CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2015 – 2017

Entre l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Direction des affaires culturelles - océan Indien – DAC OI), représentée par le Directeur des affaires culturelles océan indien, et désigné sous le terme de « l'Administration »,

D'une part, et

La Communauté d'agglomération Réunion Est représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE,

Il est convenu ce qui suit :

L'État : le dispositif CTL et sa mise en œuvre dans le département de La Réunion

Le « Contrat Territoire Lecture » est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture (réf. proposition 8 « lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture » des 14 propositions pour le développement de la lecture présentées le 30 mars 2010).

La démarche préconisée s'appuie sur un diagnostic préalable, un état des besoins et des potentialités, la définition des objectifs partagés pour la mise en œuvre conjointe d'un plan d'actions validé en comité de pilotage et comportant un volet « évaluation ».

Si le contenu d'un contrat territoire lecture emprunte à des thématiques les plus diverses, une attention particulière est recherchée pour garantir l'accès aux usages du numérique et inviter au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

La dynamique de partenariat pour l'élaboration du contrat territoire lecture s'inscrit dans un principe de transversalité, de cohérence, d'optimisation des ressources et des moyens. Il vise à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et des services.

La ministre de la Culture, Fleur Pellerin, a rappelé l'importance des bibliothèques publiques lors des assises qui se sont tenues le 08 décembre 2014. Les bibliothèques qui constituent l'un des deux premiers réseaux culturels en France se trouvent

actuellement confrontées à une série d'interrogations sur leurs missions et leur avenir : fréquentation globale en stagnation, difficultés persistantes à toucher certains publics, évolutions des pratiques liées aux mutations numériques, impact de la réforme territoriale sur l'organisation des réseaux, etc.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan social, culturel et économique, la bibliothèque doit prendre toute sa place dans une politique globale de développement du territoire.

Dans le contexte du département de La Réunion où l'illettrisme persiste (116 000 personnes selon les données de l'Insee de 2011), avec un taux de chômage de 30 % et touchant particulièrement les jeunes (60 %) ; la question de l'accès à l'information, de la culture, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux pour mieux agir en société doit être au cœur de toute stratégie de développement.

Le dispositif Contrat Territoire Lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets par le croisement des politiques, enfin, dans un contexte d'effort budgétaire, de renforcer et de mutualiser des moyens d'action en faveur des publics.

La lecture publique, une priorité pour la communauté d'Agglomération.

La communauté d'agglomération a défini son schéma de développement culturel en octobre 2013. Celui-ci préconise comme axes d'intervention privilégiés la lecture publique et les enseignements artistiques. Le partenariat a été établi avec l'État, direction des affaires culturelles - océan Indien pour accompagner l'évolution du réseau de la lecture publique de l'Est qui affiche actuellement des taux déficitaires. En effet, le budget d'acquisition par habitant est de 1,29€ au lieu de 2,47€ pour La Réunion, de 2,99€ en métropole. Les inscrits emprunteurs en pourcentage de la population représentent 7,39 % contre 9,36 % pour La Réunion et 14,36 % métropole (Cabinet d'études Kanju, schéma de développement culturel de la CIREST).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'intervention respectifs ainsi que les

modalités de collaboration et d'échanges au cours des trois années du partenariat.

Le Contrat Territoire Lecture repose sur l'analyse de la réalité du territoire.

La Cirest, composée de 6 communes (Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose), représente un bassin de vie de 122 225 habitants.

Les indicateurs sociaux et économiques sont défavorables : 62 % des foyers fiscaux de la CIREST vivent avec moins de 11 250 € / an et 80 % avec moins de 18 750 € / an. Le taux de chômage dans l'est atteint les 43 % par rapport à la moyenne réunionnaise établie à 28,5 % en 2012.

Compte tenu de cette situation, la part du budget des ménages consacrée à la culture demeure faible et limite l'accès aux pratiques et aux équipements culturels.

Ce contexte conforte une des propositions du schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise en faveur de la gratuité des médiathèques.

Par ailleurs, la région Est connaît un taux d'illétrisme de 21% contre 14,4% pour La Réunion.

Cela interroge aussi sur la nécessité d'élaborer une politique culturelle ambitieuse pour parvenir à l'égalité des chances tout en accompagnant la transition dans l'ère numérique.

Article 2 : Les axes du contrat

Les axes du contrat territoire lecture se fondent sur les enjeux suivants pour le territoire Est :

- renforcer l'action communale par rapport aux difficultés rencontrées ou à venir (faiblesse des budgets consacrés, difficultés de renouvellement des fonds documentaires, manque de qualification du personnel) ;
- orienter les bibliothèques, médiathèques vers une mission forte dans la dynamique des quartiers ;
- préparer les profondes mutations de ces équipements (passage à l'ère numérique, nouveaux services et évolution des missions à travers l'avènement de la « *Bibliothèque de Troisième Lieu* », comme nouvel espace de socialité après la maison et le travail) ;
- permettre une offre équilibrée en termes d'équipements, d'animations.

Article 3 : Les acteurs du Contrat Territoire Lecture

Le Contrat Territoire Lecture offre l'opportunité de renforcer la coopération territoriale des acteurs du livre (mutualisation de l'action culturelle, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, harmonisation des conditions d'accès, meilleure adaptation des horaires, professionnalisation).

a. Le réseau de la lecture publique est le seul réseau constitué d'équipements présents sur l'ensemble du Territoire Est.

La médiathèque de Bras-Panon (220 m²)

La commune a pour projet la construction d'une nouvelle médiathèque

La bibliothèque marc Henri Pinot de la Plaine des Palmistes (796 m²)

Un projet d'informatisation récent en 2012.

La médiathèque Auguste Lacaussade (2 140 m²) située en centre-ville de Saint-André intègre un auditorium, un espace multimédia, un espace conte et une salle d'exposition.

La commune de Saint-André dispose également d'une bibliothèque annexe à Champ Borne (206,52 m²).

Les projets en cours concernent la ré-informatisation, la réalisation d'un portail documentaire, l'équipement d'une bibliothèque numérique au sein d'un équipement socioculturel « espace Pierre Roselli » et le développement des services numériques en son sein.

Les thématiques dominantes privilégient les actions en direction des publics jeunes, le lien avec les écoles et l'extension de l'offre culturelle dans les quartiers.

La médiathèque Antoine Louis Roussin à Saint-Benoit (1 650 m²)

Outre les surfaces dédiées aux ouvrages et CD / DVD, aux salles de travail, elle dispose d'un hall d'accueil, d'exposition et d'espaces permettant des formes légères dans le domaine du spectacle vivant.

Le réseau est composé d'une annexe à Sainte-Anne, d'un médiabus qui dessert les écoles.

L'ouverture récente de la médiathèque de proximité de Bras Fusil (630 m²) offre la particularité d'une qualité de services très appréciés dès son ouverture : marmothèque, laboratoire de langues, équipement d'auto-formation, espaces équipés en outils

informatique à la disposition des publics, consultation des catalogues, logiciels de gestion intégrant le RFID et une signalétique respectueuse des publics à handicaps.

Cet équipement situé dans une zone ANRU joue pleinement son rôle d'appui à la politique culturelle de la ville. Elle porte un programme d'animation culturelle favorisant la médiation des publics.

Dans ce contexte de dynamisation, la médiathèque centrale se doit de repenser son projet de services pour des prestations renouvelées afin de maintenir la qualité de son offre.

La nouvelle médiathèque de Sainte-Rose (1819 m²) est en cours d'achèvement. La gamme de prestations offertes prévoit la pluralité de l'information sous tous supports avec une prise en compte du développement du numérique.

C'est un réel défi pour cette commune rurale qui passe d'un équipement sous dimensionné de 400 m² à un équipement de bonne envergure. Le concept de réalisation a pris en compte les éléments constitutifs des médiathèques dites de « troisième lieu » pour répondre aux enjeux sociaux de son territoire.

Commune à faible potentialité fiscale avec un taux de chômage important de 40 % voire très préoccupant pour les jeunes de 15-24 ans (taux de chômage à 61,2%).

La bibliothèque de Salazie (145 m²)

L'équipement de 145 m² est le seul équipement culturel de la commune, elle date de 1992 et nécessite un plan de rénovation tant dans son aménagement intérieur, son fonctionnement ainsi qu'en termes de prestations actualisées pour le public. La bibliothèque a été informatisée en 2013. L'offre d'un espace ordinateurs et de tablettes mise à disposition a favorisé un regain d'intérêt pour la fréquentation de l'établissement notamment auprès des jeunes.

b. Le réseau des salles de spectacles

Le territoire Est accueille trois salles de spectacles reconnues comme telles par les institutions : *la Salle Guy Alphonsine* à Saint-André, *la Salle Gramoun Lélé* à Saint Benoit et *la Salle Guy Agénor* à la Plaine des Palmistes.

Le partenariat mérite d'être renforcé entre ces équipements pour une optimisation de l'action culturelle intégrant l'axe lecture publique.

c. Le réseau des Cases à Lire.

Le territoire de l'Est concentre 8 Cases à lire : Plaine des Palmistes, Saint-Benoît,